

**Bureau du 25 février 2002**

**Décision n° B-2002-0428**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Victor Hugo et appartenant aux consorts Brun**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir une parcelle de terrain nu située rue Victor Hugo à Décines Charpieu et appartenant aux consorts Brun.

Ce terrain, qui est nécessaire à l'élargissement de la rue Victor Hugo et qui représente une superficie de 432 mètres carrés, est cadastré sous le numéro 545 de la section CN.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, la Communauté urbaine acquerrait à titre gratuit cette parcelle selon les dispositions de l'arrêté de lotir n° 99-01 délivré le 9 juin 1999 ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de lotir n° 99-01 en date du 9 juin 1999 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** des frais d'actes notariés, estimés à 457,35 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 212 200 - fonction 822 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,